

Ville de Beauharnois

14^e séance du conseil municipal

Séance extraordinaire

Tenue en 2015, septembre, le 28, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil Gaëtan Dagenais, Michel Quevillon, Guillaume Lévesque-Sauvé, Patrick Laniel, Jacques Daoust et Linda Toulouse sous la présidence du maire Claude Haineault, formant la totalité des membres.

Également présente à cette séance, madame Julie Fortin, directrice générale par intérim et directrice du développement stratégique et de l'occupation du territoire.



Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

Numéro 2015-09-378 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Jacques Daoust
Appuyé par monsieur Gaëtan Dagenais
Il est résolu :

- **Que** la séance ordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 19 h.

Adoptée unanimement.

Numéro 2015-09-379 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon
Appuyé par monsieur Patrick Laniel
Il est résolu :

- **Que** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que présenté, à savoir :

1.0 Ouverture de la séance

- 1.1 Ouverture de la séance à 19 h
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Administration générale et Service du greffe

- 2.1 Autorisation de signature et paiement – Entretien des infrastructures sous la voie ferrée de CSX Transportation inc.
- 2.2 Autorisation de signatures – Acte de servitude – Partie du lot 3 862 446 – rue Saint-Joseph – OMH

3.0 Affaires nouvelles

4.0 Communication des membres du conseil

Numéro 2015-09-379 Adoption de l'ordre du jour (suite)

5.0 Période de questions

6.0 Levée de la séance.

Adoptée unanimement.

**Numéro 2015-09-380 Autorisation de signature et paiement –
Entretien des infrastructures sous la voie ferrée
de CSX Transportation inc.**

Attendu la présence d'infrastructures, notamment un réseau d'égout sanitaire et d'aqueduc, sous la voie ferrée de CSX localisé au Milepost QM-224.72 et QM-224.73;

Attendu qu'aux fins d'entretenir ledit réseau, la Ville de Beauharnois et CSX souhaitent signer une entente afin d'établir les paramètres moyennant la somme 16 000 \$ avant taxes;

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon
Appuyé par monsieur Gaëtan Dagenais
Il est résolu :

- **D'autoriser** la directrice générale par intérim à signer ladite entente avec CSX Transportation inc. afin de permettre à la Ville de Beauharnois d'entretenir son réseau d'égout sanitaire et d'aqueduc sous la voie ferrée de CSX localisé au Milepost QM-224.72 et QM-224.73 et ce, moyennant la somme de 16 000 \$ (plus les taxes applicables).

Adoptée unanimement.

**Numéro 2015-09-381 Autorisation de signatures – Acte de servitude
– Partie du lot 3 862 446 – rue Saint-Joseph -
OMH**

Attendu que la rue Saint-Joseph dessert ses résidents par deux conduites d'aqueduc en fonte et un égout unitaire de grès;

Attendu que la Ville de Beauharnois souhaite remplacer les conduites d'aqueduc et d'égout, ajouter une conduite pluviale et réaménager la rue afin de sécuriser les usagers;

Attendu que pour ce faire, la Ville de Beauharnois doit obtenir une servitude de passage, de l'Office municipal d'habitation de Beauharnois, d'une bande de terrain de deux (2) mètres de large sur toute la longueur de la rue Saint-Joseph;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de servitude de ladite partie du lot 3 862 446 du Cadastre du Québec;

Attendu que la Ville de Beauharnois paiera les frais et honoraires de l'acte de servitude ainsi que de sa publication et des copies pour les parties;

**Numéro 2015-09-381 Autorisation de signatures – Acte de servitude
– Partie du lot 3 862 446 – rue Saint-Joseph –
OMH (suite)**

Attendu que la Ville de Beauharnois paiera les honoraires de l'arpenteur-géomètre pour préparer tout certificat de localisation, plan d'arpentage et des descriptions techniques officiels ainsi que les frais reliés à toutes autres opérations cadastrales nécessaires.

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon

Appuyé par monsieur Patrick Laniel

Il est résolu :

- **D'autoriser** le maire et la greffière à signer l'acte de servitude de passage d'une partie du lot 3 862 446 du Cadastre du Québec appartenant à l'Office municipal d'habitation de Beauharnois à titre gratuit aux fins de réaménager la rue Saint-Joseph.
- **Que** la Ville de Beauharnois paiera les frais et honoraires de l'acte de servitude de passage ainsi que de sa publication et des copies pour les parties.
- **Que** la Ville de Beauharnois paiera les honoraires de l'arpenteur-géomètre pour préparer tout certificat de localisation, plan d'arpentage et des descriptions techniques officiels ainsi que les frais reliés à toutes autres opérations cadastrales nécessaires.

Adoptée unanimement.

Numéro 2015-09-382 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Gaëtan Dagenais

Appuyé par monsieur Jacques Daoust

Il est résolu :

- **Que** la séance du conseil municipal soit et est levée à 19 h 15.

Adoptée unanimement.

Claude Haineault, maire

Julie Fortin, directrice générale par intérim